

Procès - Verbal

Comité du

10 décembre 2012

Membres : 50
En exercice : 50 Voix délibératives : 74
Présents : 26 Voix délibératives : 38
Représentés : 04 Voix délibératives avec pouvoirs : 05

L'an deux mille douze, le dix décembre à dix-huit heures, se sont réunis, en l'Hôtel du Département, siège social du Syndicat, les Membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères de la Seine-Saint-Denis, légalement convoqués le quatre décembre deux mille douze, sous la Présidence de **Monsieur ROUAULT Alain**, Président.

PRESENTS :

M. TOULGOAT (AULNAY-SOUS-BOIS), **M. DELRIEU** (LES PAVILLONS-SOUS-BOIS), **M. ROS** (PLAINE-COMMUNE), **Mme KELLNER** (PLAINE-COMMUNE), **M. DUMAS**, (EST-ENSEMBLE), **M. SAVAT** (EST-ENSEMBLE) **Mme DEKNUDT** (EST-ENSEMBLE) : **Vice-présidents**

M. TIBA (CLICHY-SOUS-BOIS), **M. CONGAR** (COUBRON), **M. BARTUCCIO**, **M. DESRUMAUX**, (C.A. de l'Aéroport du Bourget), **M. GUEGUEN**, **M. FOURNIER** (GAGNY), **M. SARDA** [représentant **Mme GAUTHIER**] (LES PAVILLONS-SOUS-BOIS), **M. PAPAZIAN**, **M. MAGNIEN** (LIVRY-GARGAN), **M. REIN** (NEUILLY-SUR-MARNE), **M. AMEHO** [représentant **M. DESBIENDRAS**] (PLAINE-COMMUNE), **M. MOUHOUDINE** [représentant **M. SANTOIRE**] (PLAINE-COMMUNE), **Mme COTTENCEAU** [représentant **M. DENNEULIN**] (ROSNY-SOUS-BOIS), **M. CHIABRANDO**, (ROSNY-SOUS-BOIS), **M. DURANDEAU** (SEAPFA), **Mme LE DUVEHAT** (VILLEMOMBLE), **M. COTTE**, **M. PAQUIS** (EST-ENSEMBLE).

EXCUSES : VP = Vice-président

M. LOTTI - VP (EST-ENSEMBLE)
M. MAGE - VP (VILLEMOMBLE)
M. SOUBEN - VP (SEAPFA)
M. MOREL (AULNAY-SOUS-BOIS)
Mme CANTON (LE RAINCY)
M. PERROT (NEUILLY-PLAISANCE)
M. MALAYEUDE (NEUILLY-PLAISANCE)

M. CITEBUA (NEUILLY-SUR-MARNE)
M. FLANDIN (PLAINE-COMMUNE)
M. BAILLY (VAUJOURS)
M. RINGRESSI (VAUJOURS)
M. AKROUR (EST-ENSEMBLE)
M. MONTEAGLE (EST-ENSEMBLE)
M. HAMRANI (EST-ENSEMBLE)

EXCUSES AVEC POUVOIR :

M. COENNE (COUBRON)
Mme JARDIN (CLICHY-SOUS-BOIS)
Mme GARNIER (SAINT-OUEN)
M. CARRE (PLAINE-COMMUNE)

pouvoir donné à **M. CONGAR**
pouvoir donné à **M. TIBA**
pouvoir donné à **M. ROUAULT**
pouvoir donné à **M. ROS**

Monsieur Rouault, ayant constaté que le quorum est atteint, ouvre la séance à 18 heures 15.

Il donne ensuite lecture des excusés et des pouvoirs.

Il est ensuite procédé à l'élection du secrétaire de séance ; Monsieur Ros, Vice-Président, est élu à l'unanimité.

Approbation des procès-verbaux du 24 octobre 2012.

Sans remarque particulière, adoption à l'unanimité du procès-verbal par les membres présents.

Nomination d'un nouveau membre au Bureau

Monsieur le président rappelle que depuis le début de ce mandat, il souhaite faire participer davantage les vice-présidents, eu égard leurs délégations, aux différents projets et actions initiés par le syndicat. Compte tenu des impératifs extérieurs de monsieur Borgel l'empêchant de participer aux réunions du syndicat, monsieur le président, par Décision du 10 janvier 2012, a supprimé sa délégation. Sur proposition du Bureau, et afin de conserver l'équilibre politique existant, monsieur Magnien, délégué de Livry-Gargan est proposé à vos suffrages.

Après le vote à l'unanimité des membres de l'assemblée, les membres du Bureau syndicat ont été désignés comme présentés ci-dessous :

Monsieur	Gérard	SAVAT	délégué d'Est-Ensemble	1 ^{er} vice-président
Madame	Leatitia	DEKNUDT	déléguée d'Est-Ensemble	vice-présidente
Monsieur	Serge	DELRIEU	délégué des Pavillons-sous-Bois	vice-président
Monsieur	Serge	DENNEULIN	délégué de Rosny-sous-Bois	vice-président
Monsieur	Benjamin	DUMAS	délégué d'Est-Ensemble	vice-président
Madame	Karina	KELLNER	déléguée de Plaine-Commune	vice-présidente
Monsieur	Bruno	LOTTI	délégué d'Est-Ensemble	vice-président
Monsieur	Pierre-Etienne	MAGE	délégué de Villemomble	vice-président
Monsieur	Jean-François	MAGNIEN	délégué de Livry-Gargan	vice-président
Monsieur	Sylvain	ROS	délégué de Plaine-Commune	vice-président
Monsieur	Jean-Yves	SOUBEN	délégué du SEAPFA	vice-président
Monsieur	Xavier	TOULGOAT	délégué d'Aulnay-sous-Bois	vice-président

Budget Primitif 2013

Monsieur le président informe les délégués que le budget primitif a été construit suivant les orientations budgétaires approuvées lors du dernier comité.

Ce budget intègre donc d'une part le maintien de la redevance du SITOM93 à 0,36 euro par habitant et d'autre part, la poursuite des actions entreprises auparavant dans le cadre notamment de notre partenariat avec le Conseil régional, le conseil Général et l'ADEME sur les thèmes de la prévention et de l'amélioration des gestes de tri. Le syndicat, dans ce cadre, a également lancé des études dont le montant a déjà été inscrit depuis le début du mandat ne nécessitant donc pas de nouvelles inscriptions, sauf éventuellement en recettes, pour les subventions s'y rapportant.

Le budget présenté est un budget en réduction, puisque, conformément aux engagements du président, des économies dans le fonctionnement ont été faites d'une part, et d'autre part en 2012, un certain nombre de crédits concernant l'organisation des 30 ans du SITOM93 ne seront pas reconduits pour 2013.

Monsieur le président pointe sur le budget 2012, la montée en puissance des appels à projets qui sont reconduits pour 2013 et réévalués dans l'année si cela est nécessaire. Par ailleurs, des économies vont aussi être faites sur le poste de la documentation général grâce à la dématérialisation (La lettre, documentation du comité etc.....).

Les frais de personnels sont quant à eux en légère augmentation. Monsieur le président explique que le syndicat avait deux chargés de mission de cadre A, un de ces contrats s'est terminé en 2012, et le Bureau propose de recruter à la place, compte tenu des besoins exprimés dans les communes, deux techniciens pour l'animation et le suivi des différents réseaux. De plus, il y a le retour d'un congé parental en cours d'année 2013, cette personne était remplacée par un mi-temps qui reste pour l'instant au SITOM93 en attendant la réinstallation et la consolidation du poste de l'agent en congé parental.

Monsieur le président rappelle que compte tenu de l'excédent reporté, il est proposé de ne pas inscrire une partie des dépenses de manière à ne pas augmenter la redevance. Celles-ci seront abondées lors du vote du compte administratif à hauteur de 171 000 euros.

Au niveau des recettes, une partie des subventions sont inscrites, mais pour certaines, il est nécessaire d'attendre les notifications.

En dépense d'investissement, il y a peu de dépenses, celles-ci étant couvertes à travers les amortissements.

Au total ce budget 2013 sera en baisse de 60 200 euros par rapport à 2012. Sans question des délégués, monsieur le président passe au vote par chapitre du budget primitif 2013.

Chapitre 21 :	22 450,00 €
Chapitre 10 :	4 100,00 €
Chapitre 28 :	18 350,00 €
Chapitre 011	75 261 550,00 €
Chapitre 012	355 955,00 €
Chapitre 65	174 000,00 €
Chapitre 67	1 000,00 €
Chapitre 68	18 350,00 €
Chapitre 70	75 000 000,00 €
Chapitre 74	810 855,00 €

Sans autre question, les membres du comité approuvent le budget primitif 2013, à l'unanimité des membres présents et représentés.

Décision modificative.

Monsieur le président, précise sur ce point que le syndicat est obligé de faire une décision modificative, en premier lieu pour annuler des subventions de l'ADEME et en second lieu pour régulariser les amortissements.

En effet, les subventions de l'ADEME avaient été enregistrées dans nos comptes sur la base de la convention signée en 2008. Lors de la demande de versement, l'ADEME se rétracte en invoquant qu'un avenant aurait dû être signé. Or, cet avenant n'a jamais fait l'objet d'une demande de signature. Malgré nos courriers, l'ADEME rejette nos demandes, ce qui conduit le syndicat à régulariser les comptes et à annuler le rattachement comptable correspondant.

Par ailleurs, Les amortissements prévus au budget primitif 2012 ont été calculés sur les investissements connus au mois de septembre 2011. Fin 2011, le syndicat a investi dans un matériel qui doit être amorti dès 2012. Il est donc nécessaire de rajouter le montant de cet amortissement à l'article concerné afin de rétablir l'équilibre budgétaire.

Suite à une question de monsieur Ros, monsieur le président confirme que les discussions avec l'ADME restent ouvertes, mais qu'au plan comptable, la situation réelle doit être constatée.

Sans autre question, les membres du comité approuvent cette décision modificative, à l'unanimité des membres présents et représentés.

Tableau des effectifs

Monsieur le président, comme explicité précédemment, explique qu'afin de renforcer le service technique et pour répondre à de nouveaux objectifs, il est proposé de créer un poste de technicien et parallèlement de supprimer un poste d'attaché.

	Effectif budgétaire au 01/12/2011	<i>Nouvel effectif budgétaire</i>
Suppression d'un poste d'attaché territorial	3	2
Création d'un poste de technicien supérieur territorial	1	2

Sans autre question, les membres du comité approuvent le tableau des effectifs présenté ci-dessus, à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fixation des tarifs de traitements dans les installations du SYCTOM et de la part population du SITOM93

Sur la base des redevances votées par le SYCTOM, le syndicat doit également délibérer sur ces tarifs afin de facturer le traitement des déchets aux collectivités adhérentes ainsi que sur les parts populations. Cette délibération porte aussi sur les reversements effectués par le SITOM93, notamment pour les collectes sélectives.

Avant le vote, monsieur le président précise que la part population du SYCTOM à diminuée pour 2013, car dans les statuts du SYCTOM cette part population doit représenter au maximum 15% des recettes.

Monsieur le président présente ensuite les montants décrits dans le tableau suivant :

	Ordures Ménagères+ balayures+ déchets verts	Objets Encom brants	Multi matériaux	Cartons en mono matériaux	Papiers	Part/pop SYCTOM	Part/pop SITOM93
--	---	---------------------------	--------------------	---------------------------------	---------	--------------------	---------------------

Année 2013

Traitement	104,80 €	104,80 €	104,80 €	104,80 €	104,80 €	7,01 €	0,36 €
Reprise communes déversantes			125,89 €	125,89 €	125,89 €		
Subvention pour accueil d'un centre de traitement	0,13 €						
Subvention pour éloignement d'un centre de traitement	0,13 €	0,46 €	0,46 €				

Sans autre question, les membres du comité approuvent les tarifs 2013 présentés ci-dessus, à l'unanimité des membres présents et représentés.

Subvention pour une étude de préfaisabilité d'une structure de réemploi sur le territoire de Plaine-Commune

Depuis l'étude engagée par le SITOM93 en 2007, une ressourcerie a vu le jour, située sur le territoire du SEAPFA. La Communauté d'agglomération Plaine-Commune a des discussions avancées afin de mettre en place un tel projet sur son territoire. Cependant, monsieur le président précise que la Communauté d'Agglomération souhaite au préalable vérifier l'opportunité de cette activité et en préfigurer les conditions d'exploitation.

La subvention du SITOM93 permettrait de disposer de données importantes, notamment sur la connaissance du territoire d'une part et d'assurer un peu plus la réussite future de la structure de réemploi d'autre part.

Monsieur le président propose donc d'accorder une subvention de 50% du montant de l'étude dans la limite de 10 000 €, à Plaine-Commune.

Sans autre question, les membres du comité approuvent cette subvention, à l'unanimité des membres présents et représentés.

Communication du président

Pour Romainville, le SITOM93 a rappelé avec le président du SYCTOM l'intérêt d'un tel projet. Demain, Est-Ensemble se réunit en Conseil communautaire pour arrêter une position sur ce sujet. Le SYCTOM sur ces bases et sur les éléments de l'ensemble du dossier prendra une position dans une réunion de bureau le 19 décembre.

En ce qui concerne la journée des 30 ans du SITOM93, l'objectif était de réunir une centaine d'acteurs des déchets sur le département, finalement il y a eu 130 personnes qui ont participé. L'atelier du matin a très bien fonctionné. Le repas et la visite de la cité du cinéma étaient intéressants. Le débat de l'après-midi a rassemblé des ténors politiques sur le Grand Paris des déchets. Il y a une quasi-unanimité pour dire que les syndicats techniques apportent beaucoup et ont encore un grand rôle à jouer à l'avenir, même si cela doit passer par une redéfinition de leur périmètre. Monsieur le président en profite pour remercier les délégués qui ont participé à cet événement. Le cout financier de cette manifestation, eu égard sa qualité, est correct, aux alentours des 15 000 euros pour le SITOM93.

Aucune autre question n'étant soulevée, le Président lève la séance à 19 heures 00.